

Le Royaume du Maroc a été brillamment élu à la présidence du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme (CCCDH), lors des élections tenues lundi à Genève, à l'ouverture de la 33ème session du CCCDH

Le Royaume du Maroc a été élu, en la personne de Mme Nadia Amal Bernoussi, à la présidence du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme (CCCDH), lors des élections tenues lundi à Genève, à l'ouverture de la 33ème session du CCCD.

Cette élection est un nouveau témoignage de la crédibilité dont jouit le Maroc au sein de la communauté internationale pour les efforts considérables déployés en faveur de la promotion, la protection et de la consolidation des droits de l'Homme, tant au niveau national qu'international, conformément à la Haute vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

La confiance placée en les candidatures marocaines par les Etats membres de l'ONU aux différents organes onusiens chargés de promouvoir les droits de l'Homme s'est matérialisée par l'élection d'experts marocains au sein de la quasi-totalité des organes des traités des droits de l'Homme, à leur tête le Conseil des Droits de l'Homme (CDH) que le Royaume a présidé en 2024.

La brillante élection de Mme Bernoussi est une reconnaissance de son engagement et de ses efforts au sein de ce Comité, dont elle est membre depuis 2020. Elle a été réélue pour un second mandat en 2023 pour la période 2023-2026.

En effet, Mme Bernoussi, membre également de la Commission de Venise, est une éminente personnalité dans le domaine des droits de l'Homme, reconnue aussi bien au niveau national qu'international.

Elle a siégé en tant que membre de la Commission Consultative de Révision de la Constitution marocaine de 2011 et continue à apporter une importante contribution à la recherche universitaire dans le domaine des droits de l'Homme.

Le CCCDH est un organe subsidiaire du Conseil des Droits de l'Homme composé de 18 experts. Son mandat est de fonctionner en tant que groupe de réflexion sur la promotion et la protection de tous les droits de l'Homme.

Au cours de son actuelle session qui se tient jusqu'au 21 courant, le CCCDH doit examiner des demandes qui lui sont adressées découlant des résolutions du CDH, portant notamment sur la prise en compte des questions de genre, la promotion

d'un ordre international démocratique et équitable et la prise en compte des questions relatives aux personnes handicapées.

Il se penchera également sur les résolutions relatives aux incidences sur les droits de l'homme des technologies nouvelles et émergentes dans le domaine militaire; les effets de la désinformation sur l'exercice et la réalisation des droits de l'homme ; la violence fondée sur le genre facilitée par les technologies et ses incidences sur les femmes et les filles ; et les incidences de la pollution plastique sur le plein exercice des droits de l'homme.